

## **Commission périscolaire du 13 mai 2024 – 18h00**

Présents : Didier HOUOT, Dorine ROBERT, Aurélie GASSER MANGEOT, Karine CLAUDE, Willy LANGLOIS, Jean-Michel PHILIPPE, Philippe CUNY.

Services : Rémi DECOMBE, Jennifer GEHIN.

### **1°) Convention avec la cabane des sotrés – CLSH été 2024 :**

Pour la troisième année consécutive il est proposé à la commission de conventionner avec la cabane des sotrés pour les aider à organiser le centre aéré estival de l'année 2024.

Celui-ci serait organisé les semaines suivantes :

- Du 8 au 11 juillet 2024
- Du 15 au 18 juillet 2024
- Du 22 au 25 juillet 2024
- Du 26 au 29 Août 2024

Et aux horaires ci-après :

- Un accueil de garde de 7h30 à 9h00
- Activités de 9h00 à 12h00
- Repas de 12h00 à 14h00 avec un temps calme avant la reprise des activités
- Activités de 14h00 à 16h00
- Goûter et départ échelonné de 16h00 à 17h00
- Un accueil de garde de 17h00 à 18h00

Le projet pédagogique avec les activités a été présenté en réunion fin mars avec notamment l'organisation d'un atelier graffitis au stade zeller.

La direction est assurée par une stagiaire BAFD, environ 25 enfants seraient accueillis par jour en moyenne. Les repas seraient confectionnés par deux mamans bénévolement, vu en concertation avec les services de l'Etat.

Le budget prévisionnel est présenté, avec un équilibre des dépenses et recettes à hauteur de 27 571,16 €. La subvention communale s'élèverait à 2000 € dont 500 € pour le stage graffiti, ainsi que la mise à disposition des locaux (espace saint-hubert et certains vendredis salle polyvalente) et de personnel municipal pour le service des repas et le ménage des lieux.

Le coût moyen à la journée est de 16 € en légère hausse compte tenu de l'inflation.

Par rapport à d'autres commune ce sont des tarifs assez modestes.

Après en avoir délibéré, la commission rend un avis favorable à la convention de partenariat.

### **2°) Avenant avec l'association des p'tites gueules – ALSH 2024 :**

Suite à la convention validée pour la subvention de l'année 2024 à l'association organisant la garderie périscolaire, il est nécessaire, sur la base des chiffres de réalisation de l'année 2023, d'ajuster le montant de subvention annuelle, fixé préalablement à 100 000 €.

Pour 2023, les dépenses se sont élevé à 383 000,00 € et les recettes à 293 000,00 €. Les dépenses sont en hausse conséquente du fait principalement des hausses indiciaires du personnel ainsi que par l'inflation, et les recettes ont été moins importantes du fait de la baisse de la subvention municipale pour absorber les excédents antérieurs.

L'équilibre pour 2024 s'établirait à environ 445 000 €, requérant 240 000,00 € de subvention municipale en plus des 15 000 € d'avance versés en décembre 2023.

Une hausse tarifaire sera à nouveau sollicitée auprès de l'association afin de répartir la hausse des coûts sur les utilisateurs du service en plus des contribuables locaux.

En moyenne, 20 enfants sont inscrits en garderie, 120 enfants en cantine, 15 les mercredis après-midis, et 20 pour les petites vacances.

Ceci nécessitera sans doute un rééquilibrage des effectifs ce que l'association envisage pour l'année 2024 à l'occasion du prochain départ en retraite.

Afin d'aider l'association dans sa gestion, le dispositif du mécénat des compétences est également à l'étude.

Il sera rappelé en conseil d'administration que les échéances comptables doivent être respectées pour avoir une projection des 3 premiers trimestres en fin d'année afin d'anticiper l'année 2025.

Une réunion de bilan du premier trimestre est prévue le 6 juin avec l'association.

Après en avoir délibéré, la commission rend un avis favorable à l'avenant à la convention.

La séance est levée à 19h10.

Vagney, le 22 mai 2024,

Le Maire,

Didier HOUOT,

